



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2017

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
16/10/2017

Délibération n° B 2017-33

Nouveau Centre d'Incendie et de Secours des COMBES (LAMOURA) : transfert de propriété du terrain : autorisation de signature à donner à la Deuxième Vice-Présidente pour signer l'acte administratif et au Président pour le recevoir

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007, relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010, relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-14 du 28 juin 2016, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-9 du 23 mars 2017, relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la construction du nouveau CIS LES COMBES (LAMOURA) ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

L'article L 1424-12 du CGCT stipule que « le service départemental d'incendie et de secours construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement ».

L'emprise foncière retenue pour la construction du CIS des COMBES, propriété de la commune de LAMOURA, se compose d'une parcelle d'une surface totale de 22 ares et 51 centiares.

Considérant la possibilité pour les établissements publics de rédiger un acte administratif pour l'acquisition ou la vente d'un bien, **il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de :**

- valider l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section AE n° 718 d'une superficie de 22a 51ca située sur la commune de LAMOURA et lui appartenant ;
- valider l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document joint ;
- m'autoriser à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes ;
- autoriser Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document.

DECISION N° B 2017-33 DU 20 NOVEMBRE 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section AE n° 718 d'une superficie de 22a 51ca située sur la commune de LAMOURA et lui appartenant,
- l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document ci-joint,
- le Président à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes,
- Madame Natacha BOURGEOIS, deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document ci-joint.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 27 NOV. 2017
Affiché le 27 NOV. 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT